



MAIRIE de PERET
34800

Délibération 2025/12
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PERET
Séance du 31 janvier 2025

Date de la convocation : 24/01/2025
Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de votants : 11

Date d'affichage : 24/01/2025
Nombre de présents : 9
Dont procuration : 2

L'an deux mil vingt-cinq et le trente et un janvier à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du conseil municipal, sous la présidence de Mme Isabelle SILHOL.

Président : I.SILHOL

Présents : Magalie BILHAC, Éric BONAFE, Bruno CASTES, Bernadette DEL-ROX, Stéphanie JEUNET, Patrick LOUX, Pauline SOULAIROL, Dominique ZARAGOZA,

Absents votants par procuration : Christine NOHARET (donnée à M BILHAC), Christophe VIDAL (donnée à P LOUX),

Absents excusés : Estelle BONNIOL, Grégory GUIZIOU, Muriel HUGOL, Sébastien SILHOL,

A été nommé secrétaire : Bruno CASTES

Objet : CESSIION RUE VOLTAIRE PARTIE EST

EXPOSE

Madame le Maire rappelle que par délibération n°2025/11 en date du 31 janvier 2025, le conseil municipal a approuvé l'aliénation de la partie Est du chemin rural « rue Voltaire ».
Elle informe le conseil avoir reçu une proposition de M IMPERATO et M et Mme ISSERT pour l'acquisition d'une parcelle d'une surface respective de 53 et 138 m², définie par le cabinet Géométris.

DELIBERE

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération 2025/11 du 31/01/2025 portant aliénation du chemin rural rue Voltaire partie Est et mettant en demeure les propriétaires riverains d'acquérir le chemin rural sus visé ;

Considérant le plan de division réalisé par le cabinet Geometris le 16/01/2025 et les parcelles détachées B 1360 d'une contenance de 53 m² et B 1359 d'une contenance de 138 m² ;

Considérant les propositions d'achat de M IMPERATO et de M et Mme ISSERT ;

APPROUVE

- La cession de la parcelle cadastrée B 1360 de 53 m² à M IMPERATO pour un montant de 10€/m²
- La cession de la parcelle cadastrée B 1359 de 138 m² à M et Mme ISSERT pour un montant de 10€/m²

DIT que les frais de notaire seront à la charge de la commune

AUTORISE Madame le Maire à procéder aux formalités nécessaires et signer tous actes et pièces s'y rapportant.

POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Le secrétaire, Bruno CASTES

Le Maire, Isabelle SILHOL



Dépôt Sous-Préfecture de LODEVE
Date de réception de l'AR: 06/02/2025

094 21401870 30250181 DE 2025_012 DE
Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
Et publication ou notification